

# REVUE DE PRESSE

Semaine des 06 et 13 janvier 2025

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !  
Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• **La République de Seine-et-Marne 06 janvier 2025 – n°8184**

> Crisenoy. Justice. Le permis de construire de la future prison déposé en 2025 ?

## JUSTICE. Le permis de construire de la future prison déposé en 2025 ?

Le 4 novembre 2024, le préfet de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet de construction d'une prison de 1 000 places à Crisenoy. Le permis de construire pourrait donc être déposé en 2025.

📍 **CRISENOY**

Le 20 avril 2021, Jean Castex, alors Premier ministre, lançait le « Plan 15 000 places » de prison. Il officialisait le projet de construction d'un centre pénitentiaire de 1 000 places à Crisenoy, d'ici 2027, sur des terres agricoles du hameau des Bordes, le long de l'autoroute A5.

### Le projet déclaré d'utilité publique

Après plusieurs manifestations devant la préfecture de Seine-et-Marne ; une réunion publique houleuse organisée en mars 2023 en présence des représentants de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apjj), chargée du projet immobilier ; après une enquête publique menée du 2 avril au 7 mai 2024, la municipalité n'a jamais désarmé pour tenter de sauvegarder le caractère rural du village de 600 âmes.

Seulement voilà, comme attendu par Hervé Jeannin, le maire de la commune, la préfecture de Seine-et-Marne a officiellement décrété le projet « d'utilité publique » (DUP).



Lancé en 2021, le projet de la prison de Crisenoy doit voir le jour en 2027 Architecture Groupe 6 WTA

le 4 novembre 2024. Il s'agit d'une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. De quoi acter définitivement le projet, en le rendant quasiment inattaquable.

« Le projet présente un intérêt général majeur en matière de sécurité », estime le préfet dans son arrêté, jugeant les travaux de la future prison « urgents » au regard de « la surpopulation pénitentiaire ». « Les atteintes à la propriété privée et les inconvénients d'ordre social qu'il comporte restent limitées et n'apparaissent pas excessifs au regard des très nombreux avantages que le projet présente », poursuit la préfecture, qui attend désormais les autorisations d'urbanisme pour les aménagements hors enceinte et une autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau et du Code minier.

### « On va attaquer la DUP en justice »

Le ministère de la Justice et l'Apjj attendaient cette décision pour avancer sur le projet. « Au-delà de l'arrêté de DUP les prochaines grandes étapes administratives sont les dépôts de la demande de permis de construire et de la demande d'autorisation environnementale, devant intervenir en 2025 », expliquait dans nos colonnes le ministère de la Justice, en octobre dernier.

Un calendrier que comptent bien bousculer la municipalité et plusieurs associations de défense de la nature, qui dénoncent depuis le début « un non-sens écologique qui détruirait 30 ha de terres agricoles ». « Le combat continue, assure Hervé Jeannin. On a déposé un recours contre la DUP devant le tribunal administratif de Melun et s'il faut, on attaquera ensuite le permis de construire. »

● Maxime BERTHELOT



• La République de Seine-et-Marne 06 janvier 2025 – n°8184

> Yèbles. Spectacle. J.-F. Zygel joue les *Fables de la Fontaine*.

## SPECTACLE. J.-F. Zygel joue les *Fables de La Fontaine*



Le pianiste Jean-François Zygel mettra en musique Les *Fables de La Fontaine* le 28 janvier à Yèbles Thibault Stipal

*La Cigale et la fourmi, Le Corbeau et le renard...*

Le 28 janvier, à Yèbles, les Concerts de poche proposent de réveiller l'enfant qui sommeille en vous avec *Les Fables de La Fontaine* comme vous ne les avez jamais entendues.

### Un spectacle immersif

À 20 h 30, Jean-François Zygel, talentueux pianiste et compositeur, présentera un concert interactif où l'imagination et la créativité prennent vie, offrant une expérience immersive inédite. Il mettra en musique les allégories animalières dans des compositions instantanées,

au gré de sa fantaisie et de son inspiration.

Sur l'arbre à fables, les petites histoires attendent sagement d'être choisies par le public. Mais laquelle sera lue et mise en musique sous nos yeux ? Quelle mélodie pour le corbeau, quels accords pour la cigale, quels rythmes pour *Le Rat des villes et le rat des champs* ? Une transfiguration à laquelle les spectateurs participeront, prenant ainsi pleinement part au spectacle.

■ Rendez-vous à 20h30 au foyer rural, 11, rue de la Fontaine. Plein tarif : 10€. Tarif réduit : 6€. Réservation au 06 76 61 83 91.

• La République de Seine-et-Marne 06 janvier 2025 – n°8184

> Faits divers. Solers. Deux personnes intoxiquées par un feu.

## SOLERS. Deux personnes intoxiquées par un feu

L'incendie aurait pu avoir des conséquences plus graves. Un feu d'origine accidentel s'est déclaré, dimanche 29 décembre, dans un pavillon de la rue de Monts, à Solers. À l'arrivée des pompiers, les flammes - qui semblent être parties de la cheminée - avaient touché une grande partie de la toiture.



Illustration. Un feu de cheminée serait à l'origine du sinistre Sdis77

Les sapeurs-pompiers ont déployé plusieurs lances pour venir à bout des flammes, mais ils ont également pris en charge les deux occupants de la maison. Un homme de 75 ans a été intoxiqué après avoir inhalé des fumées, tout comme une femme de 67 ans.

Heureusement, leur état était sans gravité, mais ils ont été conduits à l'hôpital de Melun, par mesure de précaution. La gendarmerie est par ailleurs intervenue, mais l'origine accidentelle ne fait pas de doute. Les deux personnes ont toutefois pu être relogées par des proches.

JVC

• La République de Seine-et-Marne 06 janvier 2025 – n°8184

> En bref. Yèbles. Cérémonie des vœux.

### YÈBLES

Cérémonie des vœux. Le samedi 18 janvier 2025, à 16 h, la salle polyvalente accueillera les vœux de la commune de Yèbles. Adresse : 11, rue de la Fontaine. Un pot de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.



• La République de Seine-et-Marne 06 janvier 2025 – n°8184

---

> Annonces judiciaires et légales. Marchés publics. *Valence.*



### Commune de Valence-en-Brie

Création d'un poste de refoulement,  
démolition du poste de refoulement existant  
et maintien de la continuité de service  
sur la rue Émile Parquet

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux, M. le Président, 1, rue des Petits Champs, 77820 Le Châteleuf-en-Brie, téléphone : 01 60 66 67 10, Email : accueil@ccbrc.fr

Objet du marché : création d'un poste de refoulement, démolition du poste de refoulement existant et maintien de la continuité de service sur la rue Émile Parquet, commune de Valence-en-Brie. Marché public de travaux.

#### Caractéristiques principales :

- Création d'un poste de refoulement.
- Pose de conduites entre ouvrages et raccordement au nouveau réseau posé ainsi qu'au refoulement existant.
- Mise en place de pompage entre le poste de refoulement existant et le poste de refoulement neuf pour maintenir de la continuité de service des réseaux d'assainissement jusqu'à la fin des travaux de mise en séparatif.
- Démolition du poste de refoulement et de la chambre à sable existants.
- Remise en état du site.

Visite de site : une visite de site, libre, est obligatoire. Elle devra être réalisée par l'entrepreneur au plus tard le 24 janvier 2025.

Conditions de retrait du Dossier de Consultation : le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur : [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)

Transmission des offres : conformément aux dispositions des articles L.2132-2 et R.2132-7 à R.2132-11 du Code de la commande publique, les soumissionnaires devront déposer leur offre (candidature + offre) par voie électronique sur le profil acheteur suivant : [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)

Date limite de réception des offres : 7 février 2025 à 12 h 00.

Renseignements complémentaires : les renseignements peuvent être obtenus auprès de [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)

Date d'envoi à la publication : 31 décembre 2024.

• La République de Seine-et-Marne 06 janvier 2025 – n°8184

---

> Brocantes et collections. Agenda des chineurs. *Champeaux*

#### Le 25 Janvier

**77 CHAMPEAUX.** Salon du pin's & fèves à 12 km de Melun 9-17h Entrée gratuite. Salle des fêtes La Campélienne. 40 exp. (PR/PA/Hab). Tél. 06 81 80 44 01. Int.

#### Le 26 Janvier

**77 CHAMPEAUX.** Salon multicollection à 12 km de Melun 9h-17h Entrée gratuite. Salle des fêtes La Campélienne. 35 exp. (PR/PA/Hab). Tél. 06 81 80 44 01. Int.



> Actu du département. Patrimoine. *A la découverte de la seule nécropole militaire allemande de la Seconde Guerre mondiale de la région.*

## PATRIMOINE A la découverte de la seule nécropole militaire allemande de la Seconde Guerre mondiale de la région

Aussi curieux que cela puisse être, un cimetière allemand de la Seconde Guerre mondiale demeure à Solers. 2 228 soldats y reposent. Pourquoi ont-ils été inhumés en Seine-et-Marne ?

### SOLERS

En bordure des champs, trois grandes croix de pierre attirent l'œil à l'entrée du village de Solers. Hautes de quatre à cinq mètres, elles signalent la présence d'un cimetière. Toutefois, ce dernier diffère des nécropoles communes. Il n'y a qu'à voir la mention frappée sur une plaque en fonte à l'entrée du site : « Deutscher Soldatenfriedhof ». Ces quelques mots, bien qu'écrits dans une autre langue, laissent comprendre qu'il s'agit d'un cimetière militaire. Et pas n'importe lequel puisqu'il s'agit de la seule nécropole militaire allemande d'Ile-de-France pour les morts de la Seconde Guerre mondiale.

### Pourquoi sont-ils enterrés ici ?

La Seine-et-Marne n'est d'ailleurs pas en reste en ce qui concerne les nécropoles militaires. Elle en compte six autres (cinq françaises et une allemande). Cependant, elles accueillent toutes les tombes de soldats morts durant la Première Guerre mondiale.

Une fois poussée l'imposante porte du cimetière allemand de Solers, une multitude de sépultures sautent aux yeux. En tout, 2 228 soldats germaniques reposent ici. « Chaque stèle abrite le corps de six hommes », révèlent les auteurs du livre *Le patrimoine des communes de Seine-et-Marne*, paru en mars 2001.

En se baladant dans les allées, les noms « d'anonymes » comme Ewald Garlipp, Otto Maak, Helmut Beisswanger ou encore de Konrad Hammerbacher ne font surface. Enrôlés dans la Wehrmacht, à l'instar de leurs autres compagnons enterrés ici, ils sont tous morts durant les six années qu'a duré le conflit. Mais comment se fait-il qu'ils soient inhumés en Seine-et-Marne ?



Le cimetière allemand de Solers accueille les corps de 2 228 soldats morts dans les années 1940 JL/RSM77

« En pleine Seconde Guerre mondiale, vers le 25 août 1944, les Alliés passèrent à l'attaque sur toute la largeur du front entre Le Havre et Troyes, au nord-est. Dans ces manœuvres, le 7<sup>e</sup> corps d'armée américain avança vers Soissons, entre Paris et Fontainebleau, en livrant bataille aux forces de la 1<sup>e</sup> armée et de la 5<sup>e</sup> armée blindée allemandes. C'est dans ces combats que furent tués les soldats allemands inhumés

à Solers. Le 30 août 1944, la 1<sup>e</sup> armée américaine commençait la création d'un cimetière provisoire sur une étendue de terrain située à l'ouest de la commune », avance-t-on sur le site Internet de la ville.

### Une cérémonie « d'une grande puissance »

D'abord prévu comme étant provisoire, le cimetière va finalement être agrandi et s'inscrire dans la durée. De nombreux corps de soldats allemands,

tombés en Ile-de-France, mais aussi du côté de Chartres ou de Troyes, vont être acheminés à Solers. L'armée américaine avait d'ailleurs commencé à enterrer les siens juste en face de la nécropole germanique. « Néanmoins, les tombes américaines ont été relevées puis transférées au cimetière d'Epinal, dans les Vosges », complètent les auteurs du livre *Le patrimoine des communes de Seine-et-Marne*.

Il faut que le sacrifice de tant de jeunes gens, Français et Allemands, ne soit pas vain, et qu'il devienne le maillon d'une chaîne de réconciliation entre la France et l'Allemagne pour que la paix s'instaure enfin dans le monde.

M.BONNEHORGUE, ANCIEN MAIRE DE SOLERS

Administré par les autorités francaises et la ville, le site va faire l'objet d'une cérémonie marquant la restitution du lieu aux Allemands. C'était le 28 juillet 1962, et les journalistes de *La République de Seine-et-Marne* de l'époque y étaient. « Une cérémonie d'une grande puissance d'émotion s'est déroulée à Solers, à l'occasion de l'inauguration du cimetière allemand, où reposeront désormais les militaires allemands tombés en France durant la dernière guerre. De nombreuses familles de victimes, les représentants de l'Association populaire allemande pour l'entretien des sépultures militaires, les officiers allemands du Shape, une délégation de l'armée fédérale ainsi que des élus locaux, dont le maire de Solers, M.Bonnehorgue, étaient présents », listent-ils.

### « Que le sacrifice ne soit pas vain »

Le maire de l'époque livra d'ailleurs un discours de paix : « Il faut que le sacrifice de tant de jeunes gens, Français et Allemands, ne soit pas vain, et qu'il devienne le maillon d'une chaîne de réconciliation entre la France et l'Allemagne pour que la paix s'instaure enfin dans le monde ».

Aujourd'hui lieu de mémoire et de recueillement, le cimetière dorénavant entretenu par le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e. V - comprenez le service pour l'entretien des tombes allemandes - et par les collectivités françaises. Chaque année, une cérémonie en l'honneur du deuil allemand s'y déroule en présence de nombreuses personnalités.

Jérôme LEMONNIER



L'entrée est située à l'entrée de Solers, en venant de Soignolles-en-Brie JL/RSM77



Une cérémonie se tient sur site tous les ans JL/RSM77

## • La République de Seine-et-Marne 13 janvier 2025 – n°8185

> Actu du département. Environnement. *Dépôts d'ordures : un nouveau protocole signé au tribunal judiciaire pour renforcer les sanctions.*

# ENVIRONNEMENT. Dépôts d'ordures : un nouveau protocole signé au tribunal judiciaire pour renforcer les sanctions

Un protocole de lutte contre les dépôts sauvages a été signé au tribunal de Fontainebleau, en partenariat avec le Département et les maires seine-et-marnais. Il vise à renforcer les sanctions concernant les contraventions de 4<sup>e</sup> classe.

#### 📍 FONTAINEBLEAU

Une avancée pour la lutte contre les dépôts sauvages. Le mardi 7 janvier, un protocole a été signé au tribunal judiciaire de Fontainebleau, avec le procureur, Arnaud Faugère, la vice-présidente du Département en charge de l'environnement, Béatrice Rucheton, et le président de l'Association des maires de France de Seine-et-Marne, Guy Geoffroy. Cette convention vise à renforcer les sanctions concernant les contraventions de 4<sup>e</sup> classe, pour les particuliers qui auraient l'idée de jeter leurs sacs-poubelle ou de l'électroménager sur la voie publique. Elle sera applicable dans les trois ressorts judiciaires de Fontainebleau, Melun et Meaux, durant une période expérimentale de six mois.



Le procureur de Fontainebleau, au centre, a signé le protocole avec le Département et le représentant des maires de Seine-et-Marne A.G.B./RSM77

#### Des sanctions renforcées

Auparavant, le contrevenant était généralement sanctionné d'une amende forfaitaire simplifiée, d'un montant de 135 €.

Désormais, il s'expose à d'autres réponses judiciaires. Lorsque l'auteur est identifié et qu'il reconnaît les faits, le tribunal

pourra lui proposer, via le délégué du procureur, une journée de stage de citoyenneté sur le thème de la préservation de la

nature, à ses frais. Il lui coûtera entre 180 € à 200 €.

Deuxième possibilité, le maire soumettra la possibilité

d'effectuer un travail d'intérêt général pour le compte de la municipalité. S'il accepte, le parquet classera l'affaire. En revanche, s'il refuse, le ministère public poursuivra l'individu au tribunal de police, en réclamant une amende de 400 €.

« C'est presque 4 fois plus que l'amende initiale, souligne Arnaud Faugère. La peine est ainsi aggravée pour tout citoyen qui abandonne ses déchets. Par ailleurs, des dommages et intérêts pourront être demandés. C'est un signal fort contre les atteintes à l'environnement ! Mais ce dispositif ne fonctionnera que si les acteurs de terrain s'en emparent. »

#### « Dans la bonne direction »

Pour Guy Geoffroy, « il fallait que cette initiative s'installe à l'échelon départemental ». L'élu ajoute : « Nous sommes confrontés quasi quotidiennement au problème des déchets ménagers et assimilés. Et ce protocole permet de faire comprendre aux citoyens que nous sommes en amont de la chaîne pénale, avec une meilleure réponse judiciaire. Mais il faut reconnaître avec humilité que le dispositif n'est qu'une étape parmi d'autres pour lutter contre les incivilités. Dans tous les cas, nous avançons dans la bonne direction. »

Pour sa part, Béatrice Rucheton a rappelé que le Département a essayé de trouver des solutions, en instaurant notamment en 2021 un observatoire pour faire l'inventaire des déchets. Pour rappel, en 2023, 865 contraventions pour petits déchets d'ordures ont été dressées. « Maintenant, il est temps d'agir, car nous ne voulons pas devenir la poubelle de l'Île-de-France », souligne-t-elle. L'intérêt, c'est que nous agissons ensemble, et c'est le meilleur gage de réussite ! »

● Agnès GAUDICHON-BRAIK

## • La République de Seine-et-Marne 13 janvier 2025 – n°8185

> En bref. Coubert. Cérémonie des vœux.

#### 📍 COUBERT

**Vœux.** Le conseil municipal de Coubert vous donne rendez-vous le samedi 25 janvier, à 10h30, dans la salle du vieux noyer, rue de la mairie, pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population.

## • La République de Seine-et-Marne 13 janvier 2025 – n°8185

> En bref. Yèbles. Cérémonie des vœux.

#### 📍 YÈBLES

**Cérémonie des vœux.** Le samedi 18 janvier 2025 à 16 h à la salle polyvalente, 11, rue de la Fontaine. Un pot de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.

## • La République de Seine-et-Marne 13 janvier 2025 – n°8185

> Brocantes et collections. Agenda des chineurs. Champeaux

#### Le 25 Janvier

**77 CHAMPEAUX.** Salon du pin's & fèves à 12 km de Melun 9-17h Entrée gratuite. Salle des fêtes La Campélienne. 40 exp. (PR/PA/Hab). Tél. 06 81 80 44 01. Int.

#### Le 26 Janvier

**77 CHAMPEAUX.** Salon multicollection à 12 km de Melun 9h-17h Entrée gratuite. Salle des fêtes La Campélienne. 35 exp. (PR/PA/Hab). Tél. 06 81 80 44 01. Int.

